

NUMÉRIQUE

La Banque des territoires soutient la « NotairTech » FoxNot

Inf. 13

La Banque des territoires a investi 2 millions d'euros dans FoxNot, Legal tech fondée et financée par des notaires. Cet apport de capital par un acteur majeur de l'écosystème notarial permet à FoxNot d'afficher son ambition de devenir une référence.

Depuis sa création en 2015, FoxNot, fournisseur de services digitaux de relation client, a choisi de collaborer exclusivement avec les notaires ce qui s'est traduit par l'ouverture de son capital à 200 d'entre eux (SNH 6/17 inf. 14). Avec le soutien de taille de la Banque des Territoires, dévoilé le 4 juin 2019, la start-up peut envisager de passer à la vitesse supérieure.

Entrée du partenaire financier historique de la profession



L'opération se matérialise par une prise de participation au capital à hauteur de 1 million d'euros et par un versement en compte courant de même montant. L'investissement financier de la Banque des territoires permettra à FoxNot d'accélérer les innovations et de perfectionner sa plateforme, de renforcer son équipe et de nouer des partenariats commerciaux et stratégiques. «Face à la nécessité de prendre en compte la digitalisation, nous avons rapidement identifié FoxNot comme un acteur permettant de contribuer à la transition numérique du secteur notarial, ce qui est un enjeu majeur pour

la mise en œuvre de parcours clients fluides. Nous regardons avec intérêt son développement, tant du point de vue de la commercialisation des services que de la capacité des outils à traiter de façon sécurisée l'accès des clients à leur dossier», indique Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires. Je trouve remarquable que la profession ait anticipé les évolutions.» L'établissement veut privilégier les structures françaises positionnées en matière de transition numérique.



«Nous profitons de l'expertise de la Banque pour passer à une nouvelle étape de notre structuration et favoriser notre expansion dans l'ensemble des territoires. Cet engagement apporte à la fois une stabilité à long terme et une garantie de neutralité et d'ouverture, correspondant pleinement à notre vision. Nos outils sont destinés à tous les notaires qu'ils exercent dans une grande ville ou en zone rurale.» En s'adossant à un organisme d'État reconnu, la start-up

change ainsi de stature. La plateforme pourrait potentiellement devenir un outil de référence.



Au nom du CSN, Sophie Sabot-Barcet, 2^e vice-présidente en charge des technologies de l'information et de la communication, s'est également félicitée que «l'investisseur institutionnel mette son professionnalisme au service d'une «NotairTech». Innovation, émulation et régulation sont des points déterminants aux yeux de l'instance supérieure. «Les notaires sont tenus à un secret professionnel absolu. Le respect de cette éthique est garanti par une charte que FoxNot et la Banque des territoires ne manqueront pas d'enrichir», ajoute la vice-présidente rappelant la politique de labellisation en cours (SNH 40/18 inf. 13).

Développement en voie d'accélération



Recruté pour accompagner cette prise de participation, Julien Letourneux, nouveau président de FoxNot, évoque «un plan d'actions sur 4 ans». Actuellement constituée par une équipe de 15 personnes, l'entreprise devrait passer le cap des 20 salariés en 2020. Elle revendique actuellement 120 études



clientes. « Notre objectif est d'équiper 20 à 25 % des études à moyen terme », indique-t-il. La philosophie de l'offre n'est pas modifiée. « La plateforme de relation clients restera vouée aux échanges et à l'automatisation des traitements afin de répondre aux nouveaux usages sur Internet et à la recherche d'efficacité des études (collecte de documents, transfert des pièces d'un dossier, questionnaires intelligents, analyse et

contrôle qualité des pièces d'identité avec une vérification de leur date de péremption, et déversement dans les logiciels de rédaction d'actes, etc.). Elle offrira de nouvelles fonctionnalités techniques, telles que la signature électronique, la reconnaissance automatique de documents, illustre le président. Le volet Successions lancé en mars 2018 est désormais abouti (ces dossiers représentent 15 à 25 % des actes rédigés par les notaires). Il intègre la constitution d'un arbre généalogique et d'ici peu la gestion des successions en lignes ascendantes et collatérales. »

La feuille de route comporte également, entre autres, la possibilité pour les agents immobiliers d'importer leurs fiches clients ou le traitement des Vefa.



« BRÈVES »

FORMATION

Le CSN renouvelle son partenariat avec les Écoles de Saint-Cyr



Le CSN et Saint-Cyr Formation Continue ont renouvelé la convention de partenariat signée en 2018 afin de développer les compétences

managériales et comportementales des notaires. En 2019, l'accent est mis sur l'importance du collectif et l'attention aux autres. Deux modules sont des formations courtes : Leadership et efficacité (2 jours) et Négociation (1 journée). Deux autres sont certifiants : Management d'équipe et Management de projet en situation complexe (4 jours chacune), la 2nde étant nouvelle au programme. Elles s'inscrivent toutes dans le cadre du Plan managérial du notariat, articulé autour de trois grandes orientations (accompagner les notaires dans leurs fonctions de chefs d'entreprise, développer leurs compétences managériales, promouvoir les outils et services en management et communiquer).

Communiqué du CSN, 24-6-2019

CONSEILS RÉGIONAUX

Élections de nouveaux présidents dans les ressorts d'Aix-en-Provence, Montpellier et Rennes

Hervé Paillard, notaire à Nice, a été élu président du conseil régional des notaires (CRN) de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, succédant à Gérard Turlur. Après avoir été notamment secrétaire du Bureau du CSN (2016-2018) en charge de la déontologie, de la discipline, des cessions, des structures d'exercice et de la médiation. Ses premiers mots ont concerné l'emploi dans les études, il représente à présent 1172 notaires et 456 offices dans 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var). Il souhaite notamment permettre que « des juristes et des comptables soient rapidement formés pour répondre aux besoins en personnel », et entend donc développer un partenariat avec l'Apec et Pôle Emploi.

Arnaud Rasigade succède à Didier Calmel à la présidence du CRN de la Cour d'appel de Montpellier. Notaire associé depuis 22 ans à Pézenas, il occupait précédemment le poste de vice-président après avoir été successivement taxateur, trésorier, vice-président (2012-2013) et président (2013-2015) de la Chambre des notaires de l'Hérault. Parmi les chantiers en cours, il poursuivra, entre autres, le travail initié sur la médiation notariale, avec la création et l'ouverture prochaine d'un centre à Montpellier.

Damien Ruaud, notaire à Blain (Loire-Atlantique), a été élu président du CRN de la Cour d'appel de Rennes. Il remplace Agnès Lanoë, notaire à Pluguffan (Finistère). En Bretagne, 167 offices ont été créés et 200 notaires se sont installés en deux ans. Les cinq départements bretons comptent aujourd'hui 1100 notaires et 547 études. À noter que Grégoire Mitry, notaire à Nantes, a été élu au syndicat régional. Depuis 2016, il était délégué à la communication, il sera désormais chargé de faire respecter les règles qui régissent la profession.

@NotairesdePACA, 20-6-2019; communiqué du CRN de Montpellier du 24-6-2019; Le télégramme, 14-6-2019